

## ABONNEMENT.

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Saumur :             |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |
| Poste :              |        |
| Un an . . . . .      | 35 fr. |
| Six mois . . . . .   | 18     |
| Trois mois . . . . . | 10     |

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . .  | 20 c. |
| Réclames, — . . . . .     | 30    |
| Faits divers, — . . . . . | 75    |

## RÉSERVES SONT PAITES

Doit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et de droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAVITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
16 Août 1875.

## Bulletin politique.

On se rappelle tout ce qui a été dit et écrit, au sujet de la *Revanche* future, après la funeste guerre de 1870-71.

Parler alors de revanche, prononcer seulement ce mot au milieu des ruines que la guerre avait faites, en face des armées ennemies qui foulait encore notre sol, c'était plus que de l'imprudence ; c'était le signe d'une complète absence du tact le plus vulgaire, et comme une faute de goût qui rappelait le cri : *A Berlin!* et les chants de la *Marseillaise*, et tout le triste appareil avec lequel on s'en était allé combattre les Prussiens.

Faute de tact et de goût, disons-nous, que l'on aperçoit mieux à mesure que les événements s'éloignent, faute regrettable assurément, mais qui doit être excusée si l'on tient un juste compte du caractère et du tempérament français. Nous ne sommes pas des Allemands, nous, et il sera toujours bien difficile aux descendants des Gaulois de réprimer, soixante années durant, l'explosion du sentiment national.

Voici, cependant, que les positivistes de la politique nous demandent beaucoup plus encore. C'est d'abandonner à tout jamais l'espoir de restituer à la France sa situation militaire et politique. Les Allemands se rappellent encore les querelles des *Hohenstaufen* ; nous devons, loin de les imiter, rayer de notre mémoire les faits d'hier. Ces faits sont « accomplis, » tout est dit, passons l'éponge sur la ligne qui marquait, depuis Louis XIV, la frontière de la France ; il nous reste assez de territoire pour y faire d'amples et fructueuses affaires. Questions de sentiment ou plutôt d'imagination et de rêverie malsaine que tout le reste ! Pas plus dans vingt-cinq, dans cinquante, dans cent ans qu'aujourd'hui, nous ne pourrions raisonnablement songer à revenir sur ces événements, à réparer nos pertes si l'occasion s'en présentait. Et ce serait le comble de la sagesse que de le déclarer officiellement, en renonçant, pour donner des preuves palpables de notre sincérité, à tout essai de réorganisation militaire.

A ce prix, nous achèterions la sécurité nécessaire des entreprises industrielles et commerciales, et peut-être nous serait-il même permis d'aspirer à l'alliance de l'Allemagne : quel besoin aurions-nous, alors, d'arsenaux, de forteresses, de soldats et de vaisseaux de guerre ? Espérons que nous ne tarderons pas à voir un « grand ministre, » un Richelieu, un Mazarin, en un mot un homme d'Etat digne de comprendre cette politique « raisonnable, » en assurant les bienfaits à la France.

Nous prions nos lecteurs d'être persuadés qu'il n'y a ici nulle exagération ; nous ne faisons qu'analyser les vues énoncées dans divers journaux : inutile de dire que ce ne sont pas des journaux royalistes. Ceux-ci n'ont pas l'habitude de témoigner si peu d'égards pour la dignité de la France. Les questions d'affaires ne sont point, à leurs yeux, les questions primordiales, et au surplus, même à ce point de vue secondaire, ils seront tous d'accord pour reconnaître que cette politique « raisonnable » serait

la plus fausse et la plus déplorable des politiques.

Peu s'en faut qu'à la lecture des développements où se complaisent les propagateurs de ces théories étranges, on ne se prenne à préférer les folies des *revanchards* de 1874 ; celles-ci du moins témoignaient d'une certaine générosité, et pourqu'on ne pas ajouter qu'au fond elles laissaient entrevoir une plus juste appréciation de la mission supérieure de la France, du rôle qui lui est réservé dans le monde et auquel, en dépit de ses malheurs, elle ne saurait se soustraire, sous peine de se vouer à la décadence et à la mort ?

Toutefois, il convient de ne pas se laisser entraîner. Nous sommes les premiers à sentir combien ce sujet est délicat. Le danger de la thèse qu'une certaine partie de la presse paraît disposée à soutenir n'est pas seulement de flatter les instincts les moins nobles d'une société abaissée par le matérialisme ; elle présente aussi cet inconvénient de ne pouvoir être combattue aisément, puisque la contradiction soulèverait des questions à l'égard desquelles la situation actuelle de la France impose une extrême réserve.

Une protestation nous a paru pourtant nécessaire, et nous la formulons, en nous inspirant non-seulement de ce que nous croyons être la mission de la France dans l'avenir comme dans le passé, mais aussi de cette sagesse « pratique » au nom de laquelle on l'invite à délaisser le soin de sa défense, pour ne plus se préoccuper que d'assurer son bien-être. L'histoire de tous les temps dit assez, en effet, ce que deviennent les peuples qui obéissent à de telles maximes.

L'Europe n'a pas, à ce sujet, d'autres sentiments que les nôtres ; elle sait parfaitement que les provocations ne sauraient venir de nous, et que, sous ce rapport, elle n'a aucune crainte à concevoir. Mais elle n'en comprend pas moins que la France est tenue de se mettre le plus tôt possible en mesure de résister aux agressions. C'est pourqu'on elle prend un si vif intérêt à la reconstitution de notre puissance militaire.

Il serait affligeant que d'autres vues vinsent à prévaloir dans notre propre pays ; sous prétexte de nous garantir la paix et la richesse, on nous préparerait, à coup sûr, le déshonneur et le démembrement.

SEBASTIEN LAURENTIE.

## Chronique générale.

## L'APPEL DES RÉSERVISTES DE 1867.

Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 3 août, que les réservistes de la classe de 1867 seront appelés cette année sous les drapeaux, pendant une période de vingt-huit jours. Ce décret, par lui-même très-normal et tout-à-fait conforme à la loi, produit néanmoins dans le pays, et surtout parmi les intéressés, une certaine agitation.

Ce n'est pas que l'on confonde la mesure prise par le ministère avec la mobilisation ; on sait fort bien qu'il n'est question que d'appliquer les prescriptions formelles de la loi de 1872, relatives à l'exercice des réserves en temps de paix. Mais c'est pour la première fois que cette partie de la loi est appliquée ; beaucoup ne se rendent pas très-exactement compte des obligations qui leur incombent.

De plus, comme la classe de 1867 est encore sous un régime de transition, entre les institutions précédentes de 1868 et la réorganisation de 1872, il suit encore davantage que, faute d'habitude, l'on ne sait pas au juste à quoi s'en tenir.

Commençons par rappeler les textes en vertu desquels le ministre convoque les réservistes de 1867 à des exercices temporaires.

L'article 76 de la loi du 27 juillet 1872 édicte que les jeunes gens des classes 1867, 1868, 1869 et 1870, qui n'ont pas été compris dans le contingent annuel et qui faisaient auparavant partie de la garde mobile, sont placés dans la réserve de l'armée active, où ils compteront jusqu'à la libération du service dans la réserve des jeunes gens de la même classe, qui ont été compris dans le contingent actif. Donc le décret du ministre appelle non-seulement les anciens soldats de 1867, mais aussi les hommes de cette classe, qui ont tiré des bons numéros ou qui se sont fait remplacer.

L'article 78 confère au ministre de la guerre le droit de soumettre les jeunes gens qui, au lieu d'être placés ou maintenus dans la garde mobile, font partie de la réserve, à des exercices et revues déterminés par des règlements. L'article 43 ajoute d'une manière générale que les hommes de la réserve sont assujettis, pendant leur temps de service fixé à quatre années, à deux manœuvres, dont chacune ne peut dépasser quatre semaines. C'est tout juste le terme adopté par le ministre à l'égard des réservistes de 1867.

Récapitulons, pour l'application, les règles générales. L'article 36 déclare que la réserve de l'armée active est composée de tous les hommes déclarés propres à un des services de l'armée et compris dans les quatre classes appelées immédiatement avant celles qui forment l'armée active.

Selon l'article 44, les hommes mariés restent soumis aux obligations des classes auxquelles ils appartiennent ; toutefois, par exception, les hommes en réserve et même en disponibilité, qui sont pères de quatre enfants vivants, passent de droit dans l'armée territoriale.

L'article 47 énumère les cas de dispense, fondés sur la qualité d'ainé d'orphelins, de fils unique de veuve, etc. Mais ces dispenses ne sont explicitement valables que pour le service de l'armée active. Car l'article astreint les dispensés à des exercices qui ne sauraient être autres que ceux de la réserve.

Cependant la circulaire ministérielle porte que des instructions spéciales feront connaître aux commandants des bureaux de recrutement quels sont les réservistes de 1867 dispensés de la convocation. Cette phrase jette certainement le public dans certaines perplexités. En quoi donc consistent ces dispenses ? A quels cas s'appliquent-elles ? Voilà ce que la circulaire du ministre n'apprend pas et ce que le public a pourtant grand intérêt à connaître.

Le *Moniteur universel* estime que les dispenses seront limitées aux jeunes gens dont la présence est jugée tout à fait indispensable dans les services publics où ils sont employés, c'est-à-dire aux réservistes non immédiatement disponibles, en cas de mobilisation.

« On comprend dans cette catégorie : les employés des chemins de fer, des télégraphes, des postes, les fonctionnaires ou agents du département de la marine et des colonies, le personnel chargé des travaux

dans les ports militaires, arsenaux et établissements de la marine, ainsi qu'un certain nombre d'employés des établissements de la guerre. »

Cette doctrine nous paraît fort sage ; mais, en pareil cas, on ne peut se contenter de conjectures. Il importe que les intéressés connaissent au juste et d'avance leur situation, car, pour beaucoup, ce n'est pas une mince affaire que de se préparer à une absence de vingt-huit jours. Il ne suffit pas de renseigner les commandants de recrutement, il faut fournir les renseignements au public lui-même ; c'est la façon la plus simple d'éviter les malentendus et la confusion. Aussi nous demandons que le ministre de la guerre veuille bien ordonner, dans le plus bref délai possible, la publication des cas de dispense arrêtés à l'égard des réservistes de 1867. — *Louis Jezierski.*

M. Caillaux, ministre des travaux publics, est allé passer deux jours à Londres, dans le but de visiter les grands travaux d'utilité publique exécutés dans cette ville.

Il s'est rendu compte de l'installation et de l'outillage des grandes gares de chemins de fer anglais ; son attention s'est particulièrement arrêtée sur le chemin de fer métropolitain, qui, grâce à des trains se succédant les uns aux autres toutes les cinq minutes, vers les quartiers excentriques en communication rapide avec la Cité, dessert en même temps les principales gares des Compagnies anglaises.

M. Caillaux est accompagné de M. Ch. de Franqueville, maître des requêtes au conseil d'Etat, dont chacun connaît et apprécie les savantes études sur l'administration et les chemins de fer anglais, et de M. de Rouville, chef de son cabinet.

L'autorité militaire vient de renouveler, à Périgueux, l'acte de fermeté accompli à Versailles pour l'enfouissement du citoyen Brousses, député de l'Aude.

Un capitaine en retraite, dont nous taïrons le nom, est mort et a voulu être enterré en solidaire. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur, mais aucun piquet d'honneur ne lui a été accordé, et l'autorité civile a interdit tout discours sur la tombe.

M. Laurentie, rédacteur en chef de l'*Union*, prend sa retraite et abandonne à M. le vicomte de Mayol de Lupé la direction du journal. Cette nouvelle, donnée par la *France nouvelle*, est confirmée par la correspondance Saint-Chéron.

## UNE BONNE MESURE.

Une bonne mesure, tel est tout simplement ce que demande l'acheteur au marchand de nouveautés, de lingerie, de mercerie, au marchand de comestibles, au boucher, à l'épicier, au fruitier et à tous ceux, enfin, qui lui vendent les produits qui se mesurent et se pèsent.

Mais loin de satisfaire ce vœu si modeste, un grand nombre d'industriels parisiens, usant d'un procédé qu'ils ont fini par croire légal tant ils le pratiquent ouvertement, font filer leur aune sur l'étoffe, le linge ou le ruban, donnent à l'un des plateaux de leur balance le coup de pouce qui le fait incliner, et le tour est fait. Non-seulement le malheureux chaland n'a pas bonne mesure, mais il

n'a même pas son compte, et il n'a aucun moyen de prouver au marchand qu'il est frustré par lui.

Des pétitions ont été adressées à ce sujet à l'Assemblée nationale et renvoyées par elle à l'administration municipale chargée de la police des marchés; de nombreuses plaintes ont été adressées aussi à M. le préfet de police, et ce magistrat, justement préoccupé des moyens de faire cesser ces abus, vient de prendre à son tour une bonne mesure en faveur des consommateurs depuis si longtemps dupés.

M. le préfet de police va faire établir, assure-t-on, sur plusieurs points de Paris, des bureaux de pesage et de mesurage publics, chargés de contrôler, sur la demande des acheteurs, toutes les livraisons de consommations qui leur sont faites, et cette nouvelle organisation comprendra au début dix arrondissements.

Les donneurs de coups de pince, les fileurs de l'aune, les marchands prodigues de ce fameux papier de carton mêlé de sable qui augmente si à propos le poids de la livre de sucre ou de café ne seront pas du tout contents de cette innovation, cela se conçoit; mais ceux qui sont chaque jour victimes de leur adresse, seront si satisfaits, que cela fait bien compensation. Aux malédictions des épiciers peu scrupuleux, M. le préfet opposera les bénédictions des mères de famille bonnes ménagères.

La statue en bronze de Lafayette, donnée par le gouvernement français à la ville de New-York, est arrivée dans cette ville le 15 juillet, par le paquebot l'Amérique.

Cette statue sera élevée au Parz-Central; elle mesure trois mètres de hauteur. Lafayette est représenté dans sa première jeunesse, débarquant en Amérique et prononçant ces paroles historiques: *Sitôt que j'aurai pris la proclamation d'indépendance, mon cœur fut enrôlé.*

La municipalité new-yorkaise organise, de concert avec la colonie française, une grande fête pour l'inauguration qui aura lieu très-prochainement.

Nous croyons devoir rappeler les circonstances auxquelles sont dus l'exécution de la statue Lafayette et son envoi en Amérique.

Un comité de résidents français de New-York avait conçu la pensée d'élever une statue à Lafayette. Ils ouvrirent une souscription pour en faire les frais. Le premier avis fut accueilli avec enthousiasme, non-seulement par les Français de New-York et de toutes les parties de l'Union, mais encore par les Américains. En présence de ses dispositions, le comité se mit résolument à l'œuvre; il s'adressa à M. le marquis de Noailles, alors ministre de France aux Etats-Unis, pour obtenir son patronage et son appui auprès du gouvernement français, auquel l'on demandait le concours moral pour la direction du travail artistique, et l'assistance matérielle pour la fourniture du bronze et le coulage dans les ateliers de l'Etat.

M. Thiers était alors Président de la République. Il accueillit avec une extrême faveur la démarche de M. de Noailles, et, désirant reconnaître par un acte public la libéralité témoignée à la France à l'occasion de ses désastres par le peuple américain, il résolut que le gouvernement français prendrait à sa charge tous les soins et toutes les dépenses que nécessiterait l'exécution de la statue, et qu'elle serait offerte entièrement achevée à la ville de New-York.

La statue fut commandée à M. Bartholdi, qui s'acquitta de sa tâche en grand artiste. Puis elle fut livrée pour être fondue en bronze à la maison Barbedienne et envoyée ensuite à New-York.

## Etranger.

### ALLEMAGNE.

Des coups de fusil viennent d'être échangés à la frontière entre des Russes et des Prussiens. C'est la *Boersenzeitung*, organe des plus sérieux, qui donne cette grave nouvelle dans une correspondance datée de Silésie.

Une rixe se serait élevée entre un pêcheur prussien et des soldats russes qui voulaient lui enlever une partie du produit de sa pêche.

Les Russes ayant fait usage de leurs armes, les paysans se réunirent et les chassèrent à coups de fusil du territoire prussien.

Voilà un des exemples de la bonne harmonie qu'on assure régner entre la Russie et l'Allemagne.

Ne croyez pas cependant qu'on ignore les faits à la chancellerie, ou qu'on supporte philosophiquement que les réclamations allemandes soient jetées aux papiers par les hauts fonctionnaires de Saint-Petersbourg.

On dissimule un moment son mécontentement, mais on prendra sa revanche au moment propice. J'apprends à l'instant même par une correspondance de Vienne quelle sorte de revanche la chancellerie allemande a déjà prise des façons hautaines dont elle a été traitée par la chancellerie russe. On assure dans cette lettre que l'Allemagne a opposé, à l'égard des pays du Danube et des provinces turques avoisinantes, une protestation absolue et péremptoire contre les velléités du cabinet russe relativement à une immixtion dans les affaires slaves. Naturellement ce veto est formulé dans les mêmes termes amicaux que ceux dont s'est servi au printemps le czar Alexandre pour s'opposer aux idées guerrières du parti militaire allemand.

### ESPAGNE.

La *Gaceta* a publié deux décrets, l'un ordonnant une nouvelle levée de 40,000 hommes comprenant tous les jeunes gens qui auront 49 ans le 31 décembre prochain, l'autre ordonnant l'amortissement de tous les billets de la dette flottante du Trésor, et une nouvelle émission de titres 3 0/0 consolidés intérieurs, jusqu'à concurrence de quinze cents millions de piécettes nominales. Ces nouveaux titres ont pour but de garantir les prêts qui pourront être faits dans l'avenir au Trésor public et les avances faites au gouvernement par la Banque d'Espagne et la Banque hypothécaire.

### TROUBLES DU MAROC.

On télégraphie de Gibraltar au *Standard*:

D'après les nouvelles reçues de Tanger, Silaly Ben-Hamo, le commandant des troupes envoyées par le sultan du Maroc pour châtier la révolte des tribus qui occupent les montagnes des provinces de Larache et de Tanger, a établi son campement dans la vallée de Zeenats, à 42 milles de Tanger, au pied des montagnes de Benim-Sovar.

Les tribus de Beni-Goorfel et de Gibel-Hateeb ont payé en argent et en produits agricoles leurs taxes arriérées et les amendes encourues par eux pour leur dernière révolte.

Les tribus de Benim Sooar, de Wadras, de Ben Eder et d'Anjera ont protesté de leur soumission au caïd Ben-Hamo. Le grand chef de Wazand Kadjee Absalam s'est rendu au camp de Ben-Hamo et a, dit-on, obtenu de grandes concessions pour la tribu des Benim Sooar. Quelques-uns des plus célèbres voleurs de troupeaux dans les environs de Tanger ont été arrêtés et mis en prison.

L'intervention du caïd Ben-Hamo a produit d'heureux résultats dans la province de Tanger. Mais, dans le district montagneux du Jebel-Kibeer, qui avoisine celui de Tanger, la tranquillité n'est pas rétablie, et tous les jours des Européens, surtout des Espagnols, font sans honte le commerce des troupeaux volés aux Marocains.

## Chronique locale et de l'Ouest.

La fête patronale de la ville de Saumur, que malgré tout l'on ne pourra jamais faire oublier, a eu l'avantage, cette année, de tomber un dimanche, circonstance qui lui a valu d'être marquée par deux brillants concerts, l'un donné à quatre heures, au Champ-de-Foire, par la musique des sapeurs-pompiers, l'autre dans le square, à huit heures du soir, par la musique municipale. De part et d'autre, et malgré la chaleur, le public venu pour entendre nos exécutants était beaucoup plus nombreux que d'ordinaire; à la nuit, une foule assez considérable circulait sur la place de l'Hôtel-de-Ville et le long du quai de Limoges ou stationnait autour des grilles et aux abords du square. Si la fête officielle du 15 août a cessé de vivre, au préjudice de la ville elle-même et d'une grande partie de ses habi-

tants, il n'en est pas moins vrai que la vieille solennité saumuroise est toujours vivante dans le cœur des populations voisines.

Mais parlons des concerts.

La fanfare des pompiers, si habilement dirigée par M. Halbert, a été écoutée avec le plus grand plaisir par les amateurs qui se pressaient sous les arbres du Champ-de-Foire. Les morceaux du programme ont été exécutés avec un ensemble très-satisfaisant. Nous avons remarqué surtout la délicieuse mazurka intitulée *Rêve de flamme*, deux brillantes fantaisies, *Amour de la patrie* et *Parisina*, puis la retraite des Carabiniers, la même que l'on entendra samedi soir, paraît-il. En rentrant dans l'intérieur de la ville, la musique a exécuté le pas redoublé qu'elle avait joué en commençant.

Le concert de la musique municipale, qui a été terminé à neuf heures et demie, a également obtenu beaucoup de succès. L'exécution des différents morceaux, — notamment la *Lisette de Béranger*, la *Vénitienne*, ouverture de Tilliard, et une jolie valse de Strauss, — fait le plus grand honneur à M. Meyer et à ses musiciens. Parmi les auditeurs massés autour de l'estrade illuminée, on remarquait un grand nombre d'habitants des environs de Saumur, lesquels avaient la ferme conviction que cette soirée musicale était donnée à l'occasion de la fête du 15 août: cette circonstance les a fait séjourner en ville jusqu'à dix heures.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la fanfare des pompiers de Saumur doit aller prendre part au concours de musiques qui aura lieu dimanche prochain à Nantes. Nos concitoyens partiront dans la nuit de samedi, peu après la promenade aux flambeaux.

Le dimanche suivant, comme on l'a vu dans notre dernier numéro, la musique municipale ira concourir aux Sables-d'Olonne, où se trouveront réunies plusieurs sociétés musicales de la région.

A l'un et à l'autre de nos corps de musique, nous souhaitons de nombreux succès, et nous espérons les voir revenir avec des médailles qui orneront leurs futures bannières.

Si la fête publique du 15 août a été nulle à Saumur, la fête religieuse n'a rien perdu de son éclat. Comme toujours, les cam-pagnes ont fourni un fort contingent de pèlerins qui se sont rendus au sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers.

Le soir, la procession à l'église de Nantilly, en conformité du vœu de Louis XIII, a été fort belle et suivie par un grand concours de fidèles, toujours dévoués à la France.

Nous avons annoncé, d'après l'Agence Havas, que les élèves de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr devaient assister, le 20 de ce mois, à un grand carrousel donné à Saumur par les élèves de l'Ecole de cavalerie.

Cette nouvelle est dénuée de fondement. Il n'a jamais été question d'envoyer à Saumur les élèves de l'Ecole militaire, qui doivent entrer en vacances le 25 août.

On voit que l'Agence Havas n'est pas toujours parfaitement renseignée.

### TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR.

Les audiences de vacation auront lieu les:

Samedis 11 et 25 septembre,

Samedi 9 et 23 octobre.

Rentrée le mercredi 3 novembre.

BAUDRY, greffier.

### COMMUNE DE VARENNES.

L'Assemblée de Varennes-sous-Montsoreau aura lieu dimanche prochain 22 août;

Et la foire le mercredi 4<sup>e</sup> septembre.

Les marchands et étalagistes trouveront aide et protection.

### COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT.

L'Assemblée de Saint-Clément-des-Levées aura lieu le dimanche 22 août courant.

A 5 heures, réception de la musique des Rosiers, au port Cunault, par la compagnie des pompiers.

A 6 heures, mât de Cocagne avec prix.

De 7 heures à 8 heures, morceaux d'ensemble, joués par la musique des Rosiers.

A 9 heures, feu d'artifice, tiré sur le quai par M. A. Vincent jeune, artificier à Angers.

A 9 heures 1/2, retraite aux flambeaux, feux de Bengale.

Illumination sur l'eau.

Les marchands étalagistes y trouveront place et protection.

L'ouverture de la chasse est fixée, dans toute l'étendue du département de la Loire-Inférieure, au dimanche 12 septembre prochain.

Nous avons dit que les réservistes de la classe 1867 sont appelés à l'activité pour une période de 28 jours.

L'Armée territoriale publie, à ce sujet, un tableau indiquant la situation de toutes les classes de l'armée active et territoriale. En voici le résumé:

Réserve de l'armée territoriale: tous les hommes nés du 1<sup>er</sup> janvier 1835 jusqu'au 31 décembre 1840; ils sont libérés à l'âge de 40 ans.

Armée territoriale: les hommes nés du 1<sup>er</sup> janvier 1841 au 31 décembre 1846. Ils passent dans la réserve à 34 ans accomplis.

Réserve de l'armée active: les hommes nés du 1<sup>er</sup> janvier 1847 au 31 décembre 1850; ils passent dans l'armée territoriale à vingt-neuf ans.

Armée active: les hommes nés du 1<sup>er</sup> janvier 1851 au 31 décembre 1854; ils passent dans la réserve de l'armée active à l'âge de vingt-cinq ans.

En exécution des ordres du ministre de la guerre, les généraux commandant les corps d'armée qui, au commencement d'octobre prochain, doivent prendre part aux grandes manœuvres d'automne, viennent de s'adresser aux municipalités intéressées afin d'assurer l'entretien et le logement aux troupes en marche.

A cet effet, les autorités locales auront à fournir des renseignements précis sur le nombre de feux de chaque commune traversée par les troupes; elles doivent y joindre des indications sur les écuries ou étables propres au logement des chevaux, les terrains et places publiques assez vastes pour permettre les rassemblements de troupes; enfin le travail sera complété par un tableau des boulangers, bouchers, épiciers et autres industriels qui au besoin pourraient faire, d'urgence, des fournitures aux troupes.

### LES LIVRES DE PRIX.

Qui de nous ne les a pieusement conservés dans un coin de sa bibliothèque, ces petits livres reçus jadis avec tant de joie! Tous les miens sont encore là, dans le papier de soie dont j'avais entouré la fragile dorure de leur cartonnage; je les ouvre à la première page et je découvre avec stupeur que j'ai été autrefois le plus fort en géographie de ma classe. Alors je suis bien sûr que ce ne sont pas mes anciens camarades qui viennent d'être couronnés au Congrès.

Ceux-là dont la couverture était une véritable arabesque multicolore, ce sont ceux qui me furent octroyés dans ma première enfance, en même temps que des couronnes de mon front avant d'avoir rejoint ma place. Le temps a déjà passé et me voici devant les ouvrages à la reliure plus austère. Ce ne sont pas les histoires édifiantes de petits enfants bien sages ou les effroyables aventures de précoces gredins, mais les plus beaux livres de notre littérature classique: Corneille, Racine, Boileau, sans oublier l'*Histoire universelle* de Bossuet, qui ne fut pas distribuée moins de trois fois pendant ma carrière d'écolier. Mais c'est une admirable chose que je ne songeai jamais à m'en plaindre. Je me rappelais fièrement le « *Timeo virum unius libri* » de saint Augustin, pour en conclure que je deviendrais un garçon fort redoutable.

J'ai la plus mauvaise impression des gens qui n'ont pas le souci de ces reliques de la jeunesse. Ces petits volumes dont le format va grandissant d'année en année, ils ne rapellent pas seulement l'orgueil légitime des premiers succès dans la vie, mais les joies saintes de ceux dont nous étions l'avenir. En est peu sur lesquels ne soit tombée une larme de mère!

Gardons-les donc pieusement, ces livres modestes qui ont apporté de si douces espérances à notre foyer. Si nous ne les méprisons pas aux ouvrages précieux dont tout homme dégoût, dans quelque situation qu'il se trouve, sait se faire une bibliothèque, donnons-leur une place meilleure encore parmi les souvenirs d'un passé auquel nous

ne pense encore sans être attendri. Il n'est que les sots qui feignent de ne pas tenir à ces premières récompenses. Pour moi, quand j'ouvre la petite armoire où je les ai serrées, je revois un instant toutes les pom-pommes de ce beau jour attendu toute l'année ; j'entends les musiques militaires qui jouaient des marches triomphales aux noms les plus acclamés ; et ma main se tend aux étreintes de bien des amis perdus, dont le nom seulement alors me revient en mémoire.

#### AUX RENTIERS.

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :

« Beaucoup de détenteurs de rente 5 0/0 se préoccupent des bruits de conversion, et, pour mon compte, j'en ai vu un certain nombre que l'on a grand-peine à rassurer.

« Permettez-moi donc d'expliquer par la voie de votre journal ce que trop de détenteurs de rentes ignorent.

« Et, tout d'abord, il faut qu'on sache bien que l'Etat doit 400 fr. de capital pour 5 fr. de rente en 5 0/0, et 3 fr. de rente en 3 0/0 ; c'est pour cela qu'on dit 5 0/0, 3 0/0 ; alors même que les emprunts auraient lieu à 50 fr. pour 5 fr. de rente 5 0/0, l'Etat doit 400 fr., et le pair du 3 0/0 est 400 fr. également, et non 60, comme je l'ai entendu dire maintes fois.

« Donc, l'Etat devant 400 fr. de capital ne peut pas diminuer l'intérêt sans offrir le remboursement au pair à tous ceux qui ne consentiraient pas à la réduction du revenu.

« Cela est indiscutable ; et, partant de là, comment admettre que l'Etat, au lendemain d'emprunts que vous savez, soit devenu tout à coup riche, regorgeant d'argent dans ses caisses et puisse dire à ses prêteurs : au lieu de 5 0/0 vous n'aurez plus que 4 1/2, sinon je vous rembourse ; ou encore qu'une soule soit proposée pour convertir le 5 0/0 en 3 0/0. Mais les détenteurs de 4 1/2 sont là pour vous prouver que ceux qui, en 1862, n'ont pas accepté la conversion de 4 1/2 en 3 0/0, ont eu raison, puisque leur revenu est resté le même et que la soule n'y aurait pas ajouté un centime.

« Enfin, je n'entends pas dire ici que l'amortissement ne fonctionnera pas dans quelques années, quoiqu'il faille convenir qu'il a toujours été en projet, mais que la réalité a été un mirage trompeur. Cependant admettons-le : supposons une énergique volonté à le faire fonctionner. Quand donc serons-nous en état de tenir le langage que les financiers plus bavards qu'habiles prêtent au gouvernement ?

« C'est à grand-peine, qu'avec des augmentations d'impôts, le budget a pu être équilibré, et il a fallu réduire l'annuité d'amortissement envers la Banque, à laquelle il est dû encore plus de 600 millions.

« Il ne faut pas oublier que notre dette en 5 0/0 s'élève au capital nominal (c'est-à-dire au pair), à près de 7 milliards.

« Est-il un homme quelque peu sérieux qui croie à une baguette magique dans les mains du ministre, pour transformer tout à coup pareille dette ? — *Guerlin.* »

Par cette température, l'imagination se livre aux fantaisies les plus osées en fait de liquides. Citons donc quelques recettes sortant de l'ordinaire.

Il y a : la limonade frappée, et corsée d'une goutte de vinaigre rouge ;

Le thé et le café acidulés de citron.

Le soda water baigné d'une goutte de vin blanc et d'une goutte de kirsch. — système lord Byron.

Enfin les Américains prétendent obtenir des résultats prodigieux au moyen d'une mixture que nous ne garantissons pas et dont le simple énoncé va faire jeter les hauts cris à bien des gens :

On combine ensemble de la glace, de la crème et de l'eau de Seltz, le tout aromatisé d'une cuillerée de sirop d'amandes.

Ce sont là des dévergondages du goût. Mais quand on souffre !

On vient de découvrir dans l'île de Madère un remède qu'on dit être infallible pour toutes les maladies des voies urinaires. C'est une infusion, comme celle du thé, faite avec des filaments secs des dépouilles du maïs. On laisse refroidir, et l'on prend deux verres de ce liquide, un le matin et un le soir. Deux expériences faites à Londres ont obtenu un succès complet. Une femme, affli-

gée de la pierre depuis vingt ans, a été récemment guérie radicalement par ce procédé.

Ce remède est sous la main de tout le monde.

### La catastrophe du fort Boyard.

Horrible naufrage. — Sept victimes.

Les journaux de Rochefort nous apportent les détails sur l'affreux malheur qui vient de frapper plusieurs familles, et notamment celle de M. Alleau, l'honorable et sympathique avoué au tribunal de première instance de Poitiers. Ce sont ses trois nièces, M<sup>lles</sup> Alleau, de Cognac, qui ont trouvé la mort dans la catastrophe du fort Boyard. On n'a pu retrouver, jusqu'à présent, que le corps de l'une des trois jeunes filles.

Cette famille est cruellement éprouvée, et ce n'est que par une circonstance providentielle que le père de ces jeunes filles, M. Alleau, retenu à Cognac, ne s'est pas trouvé dans l'embarcation qui a fait naufrage.

Voici le récit de ce terrible accident, emprunté aux *Tablettes des Deux-Charentes* :

« L'Océan vient d'être, une fois encore, le théâtre d'un horrible malheur, qui a jeté la consternation et le deuil autour de nous.

« Mercredi, vers deux heures de l'après-midi, une embarcation appartenant au service de la poste entre Fouras et l'île d'Aix, et montée par quatorze personnes, a fait naufrage à 150 mètres du fort Boyard.

« Ce canot était parti de la jetée de l'île d'Aix vers une heure, pour faire une promenade, dont le but était la visite intérieure du fort. Le sieur Pessiot et deux novices en formaient l'armement, et il était monté, en outre, par M. l'abbé Ballanger, curé de Gemozac ; sa parente M<sup>lle</sup> Alleau, de Cognac, ses trois filles et son fils, âgé de quinze ans ; un enfant de douze ans, dont le nom nous est inconnu ; M. Plassereau, conducteur auxiliaire des ponts et chaussées, âgé de 28 ans, et sa femme, née Roy, âgée de 27 ans, de Rochefort ; M<sup>lle</sup> Moty, âgée de 22 ans, fille d'un quartier-maître vétérinaire des mouvements du port de Rochefort, et enfin un sergent du 6<sup>e</sup> de ligne, en congé de convalescence à l'île d'Aix. C'est au moment où elle cherchait à entrer dans le barchois du fort Boyard qu'a sombré cette embarcation, dont les petits fonds étaient en assez bon état, mais dont les bordages du haut étaient, dit-on, disjointes par la dessiccation. Sept personnes seulement ont échappé. M. l'abbé Ballanger, les trois demoiselles Alleau, M. et M<sup>lle</sup> Plassereau et M<sup>lle</sup> Moty ont péri.

« Aux signaux de détresse faits, du fort Boyard, par le gardien de batterie Schmeier et par l'employé du marégraphe, signaux tout d'abord mal compris au loin ; aux cris de ces braves gens, témoins de la catastrophe, une chaloupe s'est dirigée sur le lieu du sinistre et a pu sauver cinq des naufragés : les deux novices et le jeune Alleau, qui, de la main droite, tenait par les cheveux sa mère au-dessus des vagues, et avait son jeune cousin cramponné à ses vêtements. A trois heures et demie enfin, d'autres embarcations du *Travailleur*, mouillé sur la rade de l'île d'Aix, et dont l'une portait M. le docteur Abelin, médecin-major du stationnaire, arrivaient près de Boyard et elles y trouvaient expirant l'abbé Ballanger, qui flottait sur un aviron et que les plus grands soins n'ont pu rappeler à la vie ; peu après, elles recueillaient les cadavres de M<sup>lle</sup> Berthe Alleau et de M<sup>lle</sup> Moty.

« Le gardien Schmeier, digne et courageux Alsacien, qui porte sur sa poitrine la croix de la Légion d'Honneur, et l'employé du marégraphe de Boyard avaient, par des prodiges de dévouement et de force, arraché des rochers, le patron Pessiot, et le sergent du 6<sup>e</sup> de ligne.

« Détail horrible ! M. Plassereau, habile nageur, demeuré dans l'embarcation après l'accident, s'est jeté à la mer pour sauver sa jeune femme ; folle de terreur, cette dernière s'est précipitée à sa rencontre, et l'on a vu, pendant trois quarts d'heure, les deux époux, étroitement unis, lutter contre les vagues furieuses. Ils avaient laissé à terre un pauvre enfant de dix-huit mois ! L'Océan n'a pas rendu leurs cadavres, non plus que ceux de M<sup>lles</sup> Blanche et Noëlie Alleau.

« M. l'abbé Ballanger et M<sup>lle</sup> Berthe Alleau ont été inhumés à l'île d'Aix, jeudi soir. Le corps de M<sup>lle</sup> Moty a été apporté, vendredi matin, au port des Barques, d'où il a été conduit à Saint-Nazaire, sa dernière demeure.

« M. le lieutenant de vaisseau L'Espagnol

de Chanteloup, commandant du *Travailleur*, son état-major et son équipage ont montré, dans ces douloureuses circonstances, une abnégation véritable ; et parmi les personnes qu'un généreux sentiment, de pieux devoirs ont conduit sur le théâtre de ce drame affreux, nous devons citer M. Mathé, sous-agent administratif de la marine. Il avait été précédé à l'île d'Aix par M. l'abbé Rémy Raoul, archiprêtre, curé de Rochefort, dont les secours ne manquent à aucune infortune et qui a trouvé dans la population de l'île les sympathies que commandaient et sa démarche et son caractère. »

### Faits divers.

L'Union malouine rapporte qu'il y a quelques jours la femme X..., malheureuse journalière du quartier des Ronavires, à Dinan, commit l'imprudence de boire environ un litre d'Armagnac (à 48 degrés), et à la suite de cette ingestion elle demeura sans connaissance depuis le mardi 13 jusqu'au samedi 17, où elle fut transportée à l'hospice et reçut les soins de M. le docteur Barbey, qui, malgré des secours intelligents, n'a pu rappeler la vie dans ce corps brûlé par l'eau de mort.

#### LE FAUBOURG SAINT-CYPRIEN.

Un de nos amis, arrivé de Toulouse, nous donne quelques détails intéressants sur la situation actuelle de ce malheureux faubourg.

Les rues, places, cours particulières sont aujourd'hui entièrement débarrassées de l'énorme quantité de limon dont les eaux étaient chargées et qui avaient formé sur la terre une couche épaisse. Des milliers de tombereaux ont été employés à cette besogne. On a comblé aussi les immenses excavations produites par l'affouillement des eaux. Il existe bien encore quelques rues ravinées ; les voies macadamisées sont fort endommagées ; mais enfin la circulation est plus facile.

La municipalité de Toulouse avait songé un instant à prescrire, pour les constructions et réparations endommagées par les eaux, l'emploi de certains matériaux de choix, et aussi à fixer un minimum d'épaisseur pour les murs. Toutefois, et afin de ne pas retarder la reconstruction de ce faubourg, les propriétaires ont été laissés libres de reconstruire à leur guise. Nous supposons qu'ils ont assez l'entente de leurs intérêts pour ne pas s'exposer aux mêmes désastres en reconstruisant leurs maisons avec des matériaux que l'eau peut aisément entamer.

Le canal d'écoulement de l'ancien château-d'eau est encore en grande partie obstrué par l'éboulement de ses berges et par les terres et les graviers que les eaux y ont charriés. Quant au nouveau château-d'eau, de construction récente et qui distribue de l'eau à la ville haute, il n'a point été endommagé, et, dès que les eaux se sont retirées, il a fonctionné comme auparavant.

Une manifestation en l'honneur de Shakespeare se prépare en Angleterre.

Le théâtre qui avait été construit à Stratford-sur-Avon, pour célébrer la mémoire de l'illustre écrivain, se trouvant détruit, on va en élever un autre sur un autre emplacement.

Celui qu'on va bâtir sera érigé par souscription. Rien n'y sera négligé à l'intérieur et même à l'extérieur. Il sera entouré de jardins voisins d'une rivière.

On y adjoindra une magnifique bibliothèque et une galerie qui renfermera des tableaux et des statues représentant des sujets pris dans les œuvres du grand poète.

Les organisateurs ont déjà 75,000 fr. entre les mains. Ils ne veulent pas faire une spéculation, car les bénéfices réalisés seront employés à célébrer les anniversaires de Shakespeare, à distribuer des prix aux auteurs des meilleures œuvres dramatiques et à fonder une école théâtrale.

#### UNE RÉFORME HUMANITAIRE.

En Autriche, les sacs de farines correspondent en poids à 100 kil. ; or, à Vienne, on trouve ce sac trop pesant, et par mesure d'humanité on a entrepris une véritable campagne contre lui. Dans ce but, les Autrichiens viennent de former un comité char-

gé de s'entendre avec la meunerie pour ne livrer que des sacs de 75 kil., déjà bien assez lourds.

Ce n'est déjà pas si maladroit pour des Viennois, alors que Paris — et autres lieux — persiste à conserver son sac de 159 kil., qui n'a d'autre but que celui de maintenir l'antique corporation des forts de la Halle, qui ont bien employé leur journée lorsqu'ils ont chargé et déchargé une vingtaine de sacs !

Voici un curieux exemple d'intelligence de la race canine que nous trouvons dans le *Courrier de Cannes* :

« Il y a quelque temps, M. X..., bien connu à Cannes, se rendait en voiture à une petite distance de la ville. Il emmenait ses deux petites filles et son chien.

« Arrivé à l'endroit voulu, M. X... détela le cheval et le laissa paître au bord du chemin.

« Mais voici que la bête, mise en liberté provisoire, s'avise de décamper au triple galop.

« Grand est l'embarras de M. X... qui veut courir après son cheval et qui ne peut cependant abandonner ses enfants.

« Le chien arrange l'affaire. Il s'était mis à la poursuite du coursier libertin. Au bout d'un quart d'heure il le ramène à son maître en le tirant par la bride. (Authentique.) »

M<sup>lle</sup> Joséphine se présente, en qualité de cuisinière, chez M<sup>me</sup> X...

- Vous faites bien la cuisine ?
- Oui, madame.
- Combien de temps êtes-vous restée dans la maison d'où vous sortez ?
- Dix-huit mois.
- Vous avez un certificat ?
- Oui, madame.
- Voyons.
- Je vous le ferai voir... dès que vous m'en aurez montré un, attestant que vous avez gardé une domestique pendant dix-huit mois ! (Figaro.)

### Dernières Nouvelles.

Châteauroux, 14 août.

Un terrible incendie a éclaté hier dans le domaine de M. Tourangies, à Rone, près d'Issoudun. Le feu a pris dans une bergerie ; quatre cents moutons ont été la proie des flammes. Plusieurs moissonneurs, surpris par le feu dans leur sommeil, ont été carbonisés. Une quinzaine d'autres ont reçu des blessures graves.

Les dégâts matériels sont considérables.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

### Publications de mariage.

Abel Garau, employé de banque, et Louise Chaillou, sans profession, tous deux de Saumur.

Emile-Edouard Carrel, domestique, de Parçay, et Marie-Marthe Boudet, lingère, de Saumur.

Léon Mathieu, charron, de Bagneux, et Augustine-Jeanne Tessier, domestique, de Saumur.

Jean-Baptiste Chocu, journalier, de Saumur, et Julie-Virginie Delente, cultivatrice, de Bagneux.

Joseph Guignard, voyageur de commerce, de Saumur, et Marie-Ernestine Fouquet, couturière, d'Angers.

Emile-Camille Fournier, coiffeur (veuf), et Marie-Adèle Branchereau, couturière, tous deux de Saumur.

Pierre Lochu, jardinier, de Saumur, et Adèle-Jeanne-Françoise Gourdon, couturière, de Saint-Lézin (Maine-et-Loire).

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 2 septembre 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des Postes du département, rue du Bellay, 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Ces examens auront lieu à Ajaccio, Alger, Amiens, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Mâcon, le Mans, Marseille, Mézières, Montpellier, Nancy, Nantes, Pau, Périgueux, Poitiers, Rodez, Saint-Brieuc, Toulouse, Troyes, Valence et Versailles.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 25 août courant inclusivement.

**Le Dictionnaire abrégé de la Langue française** que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques; il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les quinze premiers fascicules sont en vente.

Le troisième et dernier volume des *Premiers Lunds*, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Émile Augier, Troplong, Persigny; un portrait du roi Jérôme; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

**A NOS LECTEURS.**

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon. Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'*Opinion nationale* n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Rafisbonne vient d'entrer à l'*Opinion nationale* et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer, en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.  
BUREAUX: 5, RUE COQ-HÉRON.

3<sup>e</sup> année.  
**LE MONITEUR**  
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches  
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES  
Résumé de chaque numéro:  
4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.  
PRIME GRATUITE  
**Manuel des Capitalistes**  
1 fort volume in-8°  
PARIS - 7, rue Lafayette, 7 - PARIS  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
Service d'été.  
Départs de Saumur pour Poitiers:  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 20 — — — —  
7 — 35 — — — — du soir.  
Départs de Poitiers pour Saumur:  
6 heures — minutes du matin.  
10 — 45 — — — —  
6 — 50 — — — — du soir.  
Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AOUT 1875.**

| Valeurs au comptant.                 |        |         |      | Valeurs au comptant.  |        |         |      | Valeurs au comptant.             |        |         |      |
|--------------------------------------|--------|---------|------|---|--------|---------|------|----------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours.                       | Hausse | Baisse. |      | Dernier cours.  | Hausse | Baisse. |      | Dernier cours.                   | Hausse | Baisse. |      |
| 3 % jouissance décembre...           | 66 75  | » 05    | »    | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov... | 755    | »       | »    | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 665    | »       | »    |
| 4 1/2 % jouiss. septembre...         | 97     | »       | » 50 | Crédit Mobilier...  | 181 25 | 1 25    | »    | Crédit Mobilier esp. j. juillet. | 615    | »       | »    |
| 5 % jouiss. novembre...              | 104 85 | »       | »    | Crédit foncier d'Autriche...                                  | 552 50 | 5       | 7 50 | Société autrichienne j. janv.    | 616 25 | »       | 3 75 |
| Obligations du Trésor, t. payé.      | 471 25 | »       | 1 25 | Charentes, 400 fr. p. j. août.                                | 352 50 | 2 50    | »    | <b>OBLIGATIONS.</b>              |        |         |      |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857       | 224    | »       | »    | Est, jouissance nov...  | 578 75 | 5       | »    | Orléans...                       | 313    | »       | »    |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860     | 488 75 | »       | » 25 | Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.                                 | 960    | »       | 2 50 | Paris-Lyon-Méditerranée...       | 309 50 | »       | »    |
| — 1865, 4 %                          | 500    | »       | »    | Midi, jouissance juillet...                                   | 687 50 | »       | »    | Est...                           | 310    | »       | »    |
| — 1869, 3 %                          | 347 50 | 1 50    | »    | Nord, jouissance juillet...                                   | 1175   | »       | 10   | Nord...                          | 316 50 | »       | »    |
| — 1871, 3 %                          | 320    | »       | 3 50 | Orléans, jouissance octobre...                                | 992 50 | »       | 2 50 | Ouest...                         | 310    | »       | »    |
| — 1875, 4 %                          | 472    | »       | »    | Ouest, jouissance juillet, 65...                              | 618 75 | »       | »    | Ouest...                         | 308 75 | »       | »    |
| Banque de France, j. juillet.        | 3880   | »       | »    | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.                             | 995    | »       | »    | Midi...                          | 290    | »       | »    |
| Comptoir d'escompte, j. août.        | 605    | 3 75    | »    | Compagnie parisienne du Gaz.                                  | 98     | »       | »    | Deux-Charentes...                | 233    | »       | »    |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 490    | »       | »    | Société immobilière, j. janv.                                 | 266 25 | 6 25    | »    | Vendée...                        | 590    | »       | »    |
| Crédit foncier colonial, 250 f.      | 325    | »       | »    | C. gén. Transatlantique, j. juill.                            |        |         |      | Canal de Suez...                 |        |         |      |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.   | 925    | »       | »    |   |        |         |      |                                  |        |         |      |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'été, 3 mai 1875).  
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).  
9 — 01 — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — soir, omnibus.  
4 — 19 — — — — express.  
7 — 33 — — — — omnibus.  
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — express.  
13 — 38 — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h 45.

**L'EAU DE SUEZ**

**VACCINE DE LA BOUCHE**  
supprime instantanément  
**LES MAUX DE DENTS**

Conservation, blancheur  
des Dents et pureté d'haleine assurée.  
Lire la Brochure.  
BESSON, pharm. à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,  
Le dimanche 29 août 1875, à une heure après midi,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire,

**LES IMMEUBLES**

Ci-après désignés,  
Situés commune de Villeberrier.  
1<sup>o</sup> Une maison et ouche, contenant 35 ares, situés au canton de la Grand Rue;  
2<sup>o</sup> Et 52 ares 3 centiares de terre, au même lieu;  
Le tout dépendant de la succession de M. François Bouché-Richard.  
Facilités de paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. Bouché, maître d'hôtel, à la Boule-d'Or, rue Daillé, à Saumur. (579)

COMMUNE DE DAMPIERRE.  
**ADJUDICATION**  
DE  
**TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Dampierre prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Dampierre, le dimanche 22 août 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:  
1<sup>o</sup> 442 mètres courants de terrassements... 256 f. 56  
2<sup>o</sup> 1,400 mètres carrés de démontage de pavage en blocage... 169 »  
3<sup>o</sup> 884 mètres de caniveaux... 645 52  
4<sup>o</sup> 442 mètres courants d'empierrement... 777 92  
5<sup>o</sup> Entretien pendant le délai de garantie... 178 88  
6<sup>o</sup> Somme à valoir... 75 52  
Total... 2,100 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A VENDRE**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de l'Échelle.  
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

**A CÉDER**

Pour cause de santé.  
UN  
**MAGASIN DE FERBLANTERIE**  
BIEN ACHALANDÉ,  
Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,  
**UNE MAISON**  
Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.  
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,  
LES  
**CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.**  
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.  
S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

**A VENDRE**

**UN Foudre**  
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.  
S'adresser au bureau du journal.  
Une maison de pâtisserie de Saumur demande un apprenti.  
S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**

DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**L. HUET,**

NATURALISTE-EMPAILLEUR.  
Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs  
Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.  
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

**LIEBIG**  
**BOUILLON INSTANTANÉ**  
ECONOMIQUE, PRÉCIEUX  
Pour Soupes et pour Assaisonnements  
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR  
1867, 1868, 1869, 1872, 1873  
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne  
Mis hors concours — Lyon 1872  
SE VEND PARTOUT  
EN GROS: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

**ENCRE JAPONAISE**  
La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.  
**ENCRE MODERNE**  
Noire en écrivant et restant toujours limpide.  
**N. ANTOINE et FILS, PARIS**  
DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

**MÉDICAMENTS LES PLUS EN RENOM**  
**CANCER** Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8, 3<sup>e</sup> édition par le docteur de ERIC. Prix 3 fr. 45 franco, chez A. Delahaye, Libraire, Paris.  
**HERNIES** Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en huit jours, sans bandages, par le spécifique anti-hernique de Fleury, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adulte, 50 fr.; pour enfant, 30 fr. Ecrire franco.  
**MALADIES CHRONIQUES** Traité du docteur S. Thompson. Chaque peut se traiter soi-même dans plus de 200 maladies, jusqu'ici incurables. Guérison certaine. Prix: 1 fr. 20 franco, chez A. Delahaye, Libraire, Paris.  
**ÉPILEPSIE** Guérison par le Galium Vidal. Notice expédiée franco contre 1 fr. timb.-poste adressés pharm. Vidal, Montpellier.  
**NEURALGIES** Maux de Dents de Tête et d'Oreilles. Guérison radicale et instantanée, par une simple aspiration du Phélicon de P. Marchal, pharmacien à Nancy. 1 fr. 25 le flac.; 12 fr. les 25. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.  
**HOUILLE** par capsules et injection 3 fr.

**LA NATIONALE**

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18  
ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie: **121 millions**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

- M. Davillier** (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.  
**MM. ADMINISTRATEURS**  
**La Panouse** (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans;  
**Lefebvre** (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France;  
**Moreau** (Frédéric), Négociant, Censé de la Banque de France;  
**Mallet** (Henri), de la Maison Mallet frères et C<sup>o</sup>, Banquier;  
**Hottinguer** (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France;  
**André** (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nat<sup>o</sup>, Régent de la Banque de France;  
**De Waru** (A.), ancien Régent de la Banque de France;  
**Rothschild** (le baron Gustave de), Banquier;  
**Lutcher** (André), de la Maison Hensch-Lutcher et C<sup>o</sup>, Banquier;  
**Claussé** (Gustave), Propriétaire;  
**Demachy**, Banquier, Régent de la Banque de France;  
**Vuitry**, ancien Ministre président le Conseil d'État;  
**Pillet-Will** (le comte), Régent de la Banque de France;  
**Denormandie**, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.  
**MM. CENSEURS**  
**Archécaon** (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change;  
**Le Lasseur**, de la Maison Périer frères et C<sup>o</sup>, Banquier;  
**Bourceret** (Ant<sup>o</sup>), Propriétaire.  
**PRÉSIDENT HONORAIRE**  
**M. Bourceret** (F.), ancien Banquier, Propriétaire.  
**DIRECTEUR**  
**M. Onfroy** (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

**ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE**  
Participation dans les bénéfices de la C<sup>o</sup>.

**RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE**

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... **28,107,916 fr.**  
Arrérages payés aux Rentiers... **129,628,201 fr.**  
Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... **11,358,052 fr.**

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupreau, à M. Clénot; au Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Sachet.

**REVUE**

**HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU**

Publiée sous les auspices du Conseil général,  
NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.  
Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8.  
ABONNEMENT: Un an, 12 fr.  
A la librairie de E. BARASSE, rue Saint-Laud, 83, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.